

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 JANVIER 2020 A 19 HEURES**

=====

**PRESENTS** : MM. RUPERT J - BAIGNEAU C - Mme BERNEDE M.J. - MM. BESSON F - CESCO M - Mme CHEVRIER L - M. DAURAT F - Mmes GLEYROUX F - RUDELL C - M. YUNG R.

**EXCUSES** : Mme DELAGE S (pouvoir à M. YUNG) - Mme MERLE S (pouvoir à Mme RUDELL) - Mme FIGUIERE V (pouvoir à Mme GLEYROUX) - M. HOURQUEBIE C.

**ABSENTS** : M. VINCELOT M.

**Secrétaire de séance** : Mme GLEYROUX F.

**Date de convocation** : 16/01/2020

=====

**I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12/12/2019** : adopté à l'unanimité.

**II - RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE** :

**1. Evaluation des travaux** (délibération n° 2020-01-01)

**Exposé de M. le Maire** : Deux lotissements de 12 et 48 lots sont en voie de création sur la commune.

Pour préparer l'afflux d'enfants à l'école à la rentrée 2021, il est envisagé de **construire une salle de restaurant et de transformer le restaurant actuel en salle de classe**. Une évaluation des travaux et de l'opération dans son ensemble a été demandée à M. BLAZQUEZ et à Mme BARBARESCO, Architectes.

Les travaux ont été évalués à 276 100.00 € HT, comprenant:

• La construction d'une salle de restaurant de 108 m <sup>2</sup>	129 600.00 € HT
• La construction d'une salle périscolaire de 15 m <sup>2</sup>	18 000.00 € HT
• La restructuration de la zone cuisine de 94 m <sup>2</sup>	94 000.00 € HT
• La création d'un auvent permettant de relier le préau A l'entrée du restaurant de 30 m <sup>2</sup>	13 500.00 € HT
• La mise en place d'une installation de chantier adaptée en Site occupé	6 000.00 € HT
• La création d'un sas et la rénovation du restaurant actuel Pour création d'une salle de classe	15 000.00 € HT

A ces frais s'ajoutent :

- 15 % de frais annexes	41 415.00 € HT
- 8.50 % d'honoraires de maîtrise d'œuvre	23 468.50 € HT.

Le montant total de l'opération est ainsi estimé à 317 515.00 € HT / 381 018.00 € TTC.

**Le Conseil Municipal** est invité à valider cette estimation, pour une programmation des travaux sur 2020/2021.

<b>Décision :</b>	<b>Votes :</b>	<b>abstentions</b>	<b>00</b>	<b>voix</b>
		<b>Contre</b>	<b>00</b>	<b>voix</b>
		<b>Pour</b>	<b>13</b>	<b>voix.</b>

**2. Convention d'études entre le Maître d'Ouvrage et le Maître d'œuvre** (délibération n° 2020-01-02)

**Exposé de M. le Maire** : Il est proposé de signer une convention d'études avec M. BLAZQUEZ et Mme BARBARESCO, Architectes pour les missions suivantes :

- Phase 1 - conception et permis de construire

- \* esquisses préliminaires et avant-projet sommaire
- \* Estimation sommaire des travaux
- \* Dossier PC (permis de construire)

- Phase 2 - consultation des entreprises

- \* mise au point de l'avant-projet détaillé au 1/50°
- \* rédaction d'un descriptif quantitatif détaillé des travaux à effectuer
- \* constitution du dossier d'appel d'offres pour consultation des artisans
- \* dépouillement des offres de prix et signature des marchés
- \* mise au point d'un calendrier de travaux

- Phase 3 - direction des travaux

\* réunions régulières de chantier (1 par semaine) permettant de vérifier la conformité des travaux exécutés avec les marchés et les règles de l'art. Coordonner les interventions des différents corps d'état

\* vérification des demandes de paiement des artisans en fonction des marchés signés

\* réception des travaux, et décompte final des coûts engagés.

Le montant des honoraires évalué à 8.50 % du montant des travaux, est estimé à 23 468.50 € HT / 28 162.20 € TTC, et sera ajusté sur le montant HT final des travaux.

**Le Conseil Municipal** est invité à se prononcer sur cette mission de maîtrise d'œuvre, et à autoriser M. le Maire à signer la convention d'études proposée.

<b>Décision :</b>	<b>Votes :</b>	<b>abstentions</b>	<b>00</b>	<b>voix</b>
		<b>Contre</b>	<b>00</b>	<b>voix</b>
		<b>Pour</b>	<b>13</b>	<b>voix.</b>

**3. Demande de subvention à déposer auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2020** (délibération n° 2020-01-03)

**Exposé de M. le Maire :** Le Conseil Municipal vient de valider le projet de **construction d'une salle de restaurant et la transformation du restaurant actuel en salle de classe**, en prévision d'un afflux d'enfants à l'école à la rentrée 2021, et ce en raison de la création de deux lotissements de 12 et 48 lots.

Pour financer ces travaux estimés à 276 100.00 € HT, l'Etat est susceptible d'apporter une aide financière, au titre de la DETR 2020.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à :

- solliciter une subvention à ce titre, au taux de 35 % du montant HT évalué à 276 100.00 €, soit 96 635.00 € ;

- s'engager à assurer l'autofinancement complémentaire nécessaire ;

- charger M. le Maire de toutes les formalités inhérentes à cette décision, et l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.

<b>Décision :</b>	<b>Votes :</b>	<b>abstentions</b>	<b>00</b>	<b>voix</b>
		<b>Contre</b>	<b>00</b>	<b>voix</b>
		<b>Pour</b>	<b>13</b>	<b>voix.</b>

**III - MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIN ET EAUX-DE-VIE DE VIN** (délibération n° 2020-01-04)

**M. le Maire** donne lecture du mail reçu de M. Jean MEDEVILLE, Président de l'ODG des Premières Côtes de Bordeaux et Cadillac concernant la taxation des vins importés sur le territoire des USA.

Il les invite à adopter la motion de soutien proposée ; à savoir :

« Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, **les élu(e)s du Conseil Municipal** demandent à Monsieur le Président de la République Française de :

• faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;

• reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines.

Décision :	Votes :	abstentions	00	voix
		Contre	00	voix
		Pour	13	voix.

#### IV - COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS :

**M. DAURAT** : commission d'harmonisation des déchets ménagers au sein de la Communauté de Communes Convergence Garonne : la proposition de la commission a été le statu quo :

- Communauté de Communes sur la rive gauche
- SEMOCTOM sur la rive droite
- SICTOM pour Ste Croix du Mont.

L'idée a été émise de passer à la levée, une étude sera faite pour savoir si ce sera possible.

Le problème des incivilités a été soulevé, venant en partie des entreprises ; exemple en bordure de Garonne où le personnel communal a passé 1 j  $\frac{1}{2}$  à nettoyer.

Le contrat de traitement des déchets a été attribué à VEOLIA et les prix ont terriblement augmenté.

**Mme RUDELL** : réunion restaurant scolaire : la boîte à idées fonctionne bien, les enfants sont contents des repas. D'après M. FELICES de l'Aquitaine de Restauration, le service en self serait possible pour les grands. Les produits utilisés sont locaux, de saison et bio une fois par semaine.

**Mme BERNEDE** demande si un terrain peut être mis à disposition par la commune pour le broyage des déchets verts. Réponse : de M. DAURAT : l'association REV le faisait et avait demandé une subvention. Le SEMOCTOM achète un broyeur à un coût très élevé pour « tourner » sur le secteur.

Des tests sont par ailleurs lancés sur deux communes pour la collecte des déchets alimentaires.

#### V - QUESTIONS DIVERSES :

- ❖ **M. le Maire** : une grosse fissure a été découverte à la pointe du clocher de l'église. L'entreprise qui assure actuellement des travaux à l'église de ST LOUBES a été contactée et est venue sur place. L'architecte du patrimoine s'est également déplacé. Dossier à suivre.
- ❖ L'association « Les Crayonneuses » a occupé gratuitement la salle des fêtes par deux fois en décembre et janvier. Une convention avec tarification sera mise en place si une occupation permanente devait suivre.
- ❖ Plusieurs panneaux chauffants ont été changés à la salle des fêtes. Un panneau supplémentaire a été détecté défaillant au cours de la pose, et devra être changé également.
- ❖ A l'église, le problème de disjoncteur a été résolu.
- ❖ L'entreprise EIFFAGE n'a pas terminé les travaux de voirie devant l'atelier municipal en raison du mauvais temps.
- ❖ L'entreprise AGUR, prestataire du Syndicat des Eaux et d'Assainissement des 2 Rives, recherche actuellement les fuites.
- ❖ La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 20 février.
- ❖ A la suite des travaux d'enfouissement du réseau électrique, beaucoup de réparations de voirie et autres restent à faire.
- ❖ 103 personnes sont inscrites au repas des retraités.
- ❖ Le repas du personnel s'est très bien déroulé.

Séance levée à 20 heures.

Suivent les signatures :

<i>BAIGNEAU Christian</i>	<i>BERNEDE Marie-José</i>	<i>BESSON Francis</i>	<i>CESCO Maurice</i>	<i>CHEVRIER Laurie</i>
<i>DAURAT François</i>	<i>DELAGE Séverine</i>	<i>FIGUIERE Virginie</i>	<i>GLEYROUX Florence</i>	<i>HOURQUEBIE Christophe</i>
<i>MERLE Sandrine</i>	<i>RUDELL Catherine</i>	<i>RUPERT Jean</i>	<i>VINCELOT Michel</i>	<i>YUNG Rodolphe</i>